



Séance extraordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue par visioconférence le jeudi 9 septembre 2021, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : la mairesse de la municipalité de Coteau-du-Lac, Andrée Brosseau, le maire de la ville d'Hudson, Jamie Nicholls, le maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin, la mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes, le préfet suppléant et maire de la ville de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de la municipalité de Pointe-Fortune, François Bélanger, le représentant de la municipalité de Rivière-Beaudette, Réjean Fournier, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, Denis Ranger, le maire de la municipalité de Saint-Clet, Daniel Beupré, le maire de la municipalité de Sainte-Marthe, François Pleau, le maire de la ville de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Télesphore, Yvon Bériault, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, la mairesse de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, Julie Lemieux, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Philip Lapalme.

Sont également présents, monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier et madame Linda Laplante, secrétaire de direction.

Sont absents, le maire de la municipalité des Cèdres, Raymond Larouche, la mairesse de la municipalité des Coteaux, Denise Godin-Dostie, le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel et le maire de la municipalité de Pointe-des-Cascades, Pierre Lalonde.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Patrick Bousez rappelle que conformément aux directives du gouvernement pour les mesures d'encadrement des séances du conseil (ordinaire ou extraordinaire), les séances du CA et du conseil de la MRC sont tenues sans la présence du public, enregistrées et diffusées sur le site web de la MRC dès le lendemain de la tenue de la séance en version audio.

21-09-09-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

d'ouvrir la séance à 19 h 34.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

21-09-09-02 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Julie Lemieux**
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée.

3. **CENTRE D'ARCHIVES DE VAUDREUIL-SOULANGES : AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR L'ENSEMBLE DES TRAVAUX À EFFECTUER AU BÂTIMENT SITUÉ AU 12, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE À SAINT-POLYCARPE**

CONSIDÉRANT QUE la MRC est propriétaire du bâtiment sis au 12 rue Saint-Jean-Baptiste à Saint-Polycarpe et doit y réaliser des travaux de rénovation préalablement au déménagement du Centre d'archives de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE les coûts initiaux estimés dans le contexte où il y avait deux occupants dans le bâtiment sont trop élevés vu les normes en vigueur;



CONSIDÉRANT QUE Desjardins a accepté la relocalisation de son guichet à l'extérieur du bâtiment dans un conteneur qui sera situé à côté de la bibliothèque (entente signée en février 2021);

CONSIDÉRANT la résolution numéro 21-02-24-12 autorisant l'achat du conteneur pour la relocalisation du guichet Desjardins et la résolution numéro 21-08-25-21 pour les ajouts au conteneur en raison des exigences de sécurité supplémentaires de Desjardins.

CONSIDÉRANT qu'une seule série de plans et devis peut être réalisée avec un seul appel d'offres pour lequel un entrepreneur général soumettra dans sa soumission deux prix ventilés pour des travaux en deux lots, soit un lot numéro 1 (notamment la mise à niveau électromécanique du propriétaire), et, un lot numéro 2 (amélioration locative du locataire, notamment la nouvelle salle de bain au rez-de-chaussée et la plateforme élévatrice) avec la subvention Fonds régions et ruralité (FRR) volet 1 au Centre d'archives de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 20-08-17-05 autorisant la MRC à engager des dépenses, jusqu'à un maximum de six cent quarante mille dollars (640 000 \$) avant taxes, excluant les frais d'expertise, reliés à l'immeuble sis au 12, rue Saint-Jean-Baptiste à Saint-Polycarpe, lot 3 765 036;

CONSIDÉRANT les estimations des coûts de Dimension 3 Architecture+Design et autres professionnels au dossier du 8 février et du 8 mars;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 21-03-24-12 autorisant des mandats à Dimension 3 Architecture+Design, Shellex et Structar pour l'élaboration des plans et devis et de l'appel d'offres pour les rénovations prévues au 12 rue Saint-Jean-Baptiste à Saint-Polycarpe;

CONSIDÉRANT QUE les professionnels ont remis les plans et devis et autres documents d'appel d'offres à la MRC le 3 septembre 2021;

POUR CES MOTIFS,

21-09-09-03 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault** et résolu

d'autoriser la MRC à aller en appel d'offres sur le SEAO à partir des documents en élaboration, conjointement par Dimension 3 Architecture+Design, Shellex et Struxar, pour obtenir des soumissions pour les travaux prévus dans les documents d'appel d'offres du 3 septembre 2021 réalisés par ces trois firmes;

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant ou le directeur général ou le directeur général adjoint à signer les documents afférents.

Proposition adoptée.

4. CENTRE D'ARCHIVES DE VAUDREUIL-SOULANGES : AUTORISATION POUR PROCÉDER AU PRÉCHAT DE LA PLATEFORME ÉLEVATRICE POUR LE BÂTIMENT SITUÉ AU 12, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE À SAINT-POLYCARPE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 20-08-17-05 autorisant la MRC à engager des dépenses, jusqu'à un maximum de 640 000\$, avant taxes, excluant les frais d'expertise liés à l'immeuble sis au 12, rue Saint-Jean-Baptiste à Saint-Polycarpe, lot 3 765 036;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 21-03-24-12 autorisant des mandats à Dimension 3 Architecture+Design, Shellex et Struxar pour l'élaboration des plans et devis et de l'appel d'offres pour les rénovations prévues au 12, rue Saint-Jean-Baptiste à Saint-Polycarpe;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 21-07-07-15 autorisant la MRC à aller en appel d'offres sur le site SEAO à partir des documents en élaboration conjointement par Dimension 3 Architecture+Design, Shellex et Struxar pour obtenir des soumissions pour les travaux prévus dans l'estimé du 8 février 2021 et la résolution numéro 21-03-24-12 et selon les plans et devis et appel d'offres à être fournis par ces trois firmes;



CONSIDÉRANT les délais de livraison importants de la plateforme élévatrice;

CONSIDÉRANT la proposition des professionnels au dossier pour réduire les délais des travaux en procédant au préachat de la plateforme élévatrice directement par la MRC plutôt que par l'entrepreneur qui réalisera les travaux;

CONSIDÉRANT que cette option favorise le contrôle des coûts en limitant les contingences qui seraient appliquées par l'entrepreneur qui sera retenu pour les travaux;

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été demandées auprès de deux fournisseurs pour la fourniture de la plateforme élévatrice;

CONSIDÉRANT que la seule soumission reçue est la soumission numéro 2021-06-118-1 d'Élévabec Inc. du 16 août 2021 au montant de 32 873 \$ (non taxable) et que la soumission est conforme aux plans des professionnels;

CONSIDÉRANT l'importance d'installer la plateforme élévatrice le plus rapidement possible afin de limiter la durée des travaux;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles dans le fonds de roulement de la MRC;

POUR CES MOTIFS,

21-09-09-04 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Philip Lapalme**
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à autoriser la commande conformément à la soumission numéro 2021-06-118-1 d'Élévabec Inc. du 16 août 2021 au montant de 32 873 \$ (non taxable).


Proposition adoptée.

5. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

21-09-09-05 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

que la séance soit levée à 19 h 40.

Proposition adoptée.



PATRICK BOUSEZ
Préfet



GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et secrétaire-trésorier